Le Soir
PANORAMA
Le Soir sur Internet :
http:www.lesoirdalgerie.com
E-mail : info@lesoirdalgerie.com

DECODAGES

Peut-on vaincre le chômage par la flexibilité ?

Dans notre précédente chronique, nous avons souligné la gravité du problème du chômage qui frappe notre société et nous avons montré que l'emploi créé, ou plus exactement la gestion du chômage qui est mise en œuvre par le gouvernement, ne règle en rien ni la précarité (80% des emplois créés sont des emplois précaires), ni la pauvreté des travailleurs en plus qu'elle coûte très cher à l'Etat. Le prix du pétrole chute et... bonjour les dégâts ! Dans quels termes est abordée la question du chômage et de l'emploi en France et en Europe.

La question est d'autant plus à poser qu'on peut difficilement contester que la politique sociale de l'Algérie s'inspire très fortement du modèle français. On sait par ailleurs que le modèle social français repose sur l'Etat providence, cet Etat qui doit procurer, grâce à la protection sociale, c'est-à-dire la sécurité sociale, les allocations familiales, le droit à la retraite et, plus tard, l'allocation-chômage, un revenu différé "au travailleur et à sa famille" afin de les protéger contre les aléas de la vie. Or, il est largement admis aujourd'hui que ce modèle social français est en crise. La France connaît en effet, depuis plusieurs années, ce que les économistes appellent un chômage de masse (9,6%), un système scolaire inégalitaire, un déficit de la sécurité sociale, un échec de l'intégration des immigrés (cf. la crise des banlieues), une "panne de l'ascenseur social". Les causes de la crise sont nombreuses : croissance molle, politique économique inappropriée, absence de politique de recherche-innovation qui entame sérieusement la compétitivité de l'économie.

Mais le facteur explicatif central réside incontestablement dans la mondialisation libérale de l'économie, mondialisation que nous subissons plus fortement encore en Algérie.

Le marché intérieur soutenu par les transferts sociaux de l'Etat providence, ne suffit plus à assurer une croissance économique solide et durable. Le moteur, le second moteur est aujourd'hui constitué par les exportations, et les exportations exigent des entreprises une compétitivité accrue.

La compétitivité demande à son tour un allégement des charges, notamment sociales, qui pèsent sur les entreprises.

Le coût du travail devient dans les pays capitalistes, la variable d'ajustement, surtout que les pays asiatiques émergents fondent leur compétitivité sur des coûts du travail très faibles. Ce coût doit baisser et les patrons rechignent de plus en plus à verser les cotisations qui alimentent le fonds de protection sociale.

L'exigence de compétitivité que charrie en son sein, le processus actuel de mondialisation de l'économie remet en cause aussi l'autre pilier du modèle social européen : le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) qui garantissait au salarié une protection "à vie" au sein de l'entreprise.

Aujourd'hui, la croissance économique n'est pas aussi créatrice d'emplois qu'elle l'a été durant les décennies passées.

L'entreprise recherche constamment des gains de productivité et le même nombre de salariés produit plus de croissance que par le passé, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la croissance à faible contenu d'emplois. L'entreprise veut être libérée des lourdes contraintes qui pèsent sur elle lorsqu'elle est dans l'obligation de sortir des "sureffectifs", c'est-à-dire des travailleurs dont elle n'a plu besoin pour assurer son niveau de production. Cette peur de contraintes qui accompagnent les plans sociaux amène l'entreprise à éviter au maximum d'embaucher de nouveaux travailleurs si elle n'a, pour le faire, à sa disposition, que des CDI. Alors, il y a partout introduction de nouveaux contrats de travail qui installent la flexibilité du marché du travail : 70% des nouveaux emplois créés le sont aujourd'hui en contrats à durée déterminée (CDD). L'entreprise embauche et peut, pendant une période d'essai de 1 an en moyenne, licencier le salarié sans préavis, sans formalité administrative et sans indemnité.

Mais dans le même temps, cette facilité de sortie du marché du travail qui menace le salarié est accompagnée d'une facilité d'entrée sur ce même marché du travail puisque les entreprises, libérées des charges et des contraintes, embauchent plus.

De son côté, l'Etat assure aux salariés une assurance-chômage significative, un suivi personnalisé durant la période de recherche d'un nouvel emploi, une formation de requalification qui facilite au chômeur sa réinsertion sur le marché du travail. Le Danemark, la Suède, la Finlande, la Grande-Bretagne ont réussi, par la flexibilité (pour l'entreprise) et la sécurité (pour le salarié) à faire baisser leurs taux de chômage de moitié en 15 ans : 10/11% au début des années 1990 et 5/6% en 2006.

Et il ne s'agit pas là de statistiques non fiables comme peuvent l'être les nôtres. En matière de politiques d'emploi et de lutte contre le chômage, les expériences danoises de "flexicurité" et britannique de flexibilité sont celles qui sont le plus citées comme expériences réussies.

Au Danemark, les entreprises peuvent licencier sans difficulté, en fonction de la conjoncture économique et de leurs carnets de commandes. Et cela en accord avec les syndicats. Mais le salarié licencié bénéficie de quatre années d'indemnités de chômage plafonnées à 80% de son salaire. Il doit cependant être constamment à la recherche d'un emploi, ne pas refuser une réintégration dans la vie active et suivre des cycles de formation qui lui facilitent sa réinsertion. En Grande-Bretagne, les mêmes principes sont en œuvre : le salarié peut être remercié sans difficulté (période d'essai d'un an) ; il est inscrit à l'allocation-chômage et auprès d'un job-center qui est chargé de le replacer. Le chômeur n'a pas le droit de refuser l'emploi qu'on lui propose, sous peine de ne plus bénéficier de l'allocation-chômage. Le financement de ce soutien de l'Etat aux chômeurs à la recherche d'un emploi est rendu possible grâce à une fiscalité prélevée par l'Etat, notamment auprès des entreprises. Ainsi, flexibilité d'un côté, sécurité de l'autre : le marché du travail est très fluide, les salariés très mobiles, avec facilité d'entrée et de sortie du marché du travail.

Les nouvelles politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage semblent avoir concilié régulation sociale et compétitivité économique imposée par la mondialisation de l'économie, partout où elles sont mises en œuvre en Europe.

Par Abdelmadjid Bouzidi
abdelmadjidbouzidi@yahoo.fr

Peut-on en tirer quelques leçons pour notre pays ? Il faudrait alors que l'Etat revoie fondamentalement son rôle et la nature de ses interventions : aux lieu et place du financement très coûteux des emplois aidés, précaires et très souvent sans lendemain, il doit réorganiser le marché du travail, l'encadrer par des institutions de suivi et de facilitation, mettre en place de véritables réseaux de recyclage, de requalification et de formation des travailleurs.

Est-il nécessaire de rappeler encore une fois que dans ce domaine aussi, nous sommes... "loin du compte !"

A. B.

POUSSE AVEC EUX !

ON EST QUEL JOUR DE QUELLE ANNEE ?

Par Hakim Laâlam
laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com

«La Saint-Valentin en Algérie. Cette année, vos chances de tomber sur une bombe sont multipliées par 7.»

Bonne fête, quand même !

Quoi ? Trois jours seulement d'absence du territoire national et qu'est-ce que je découvre à mon retour, à ma descente d'avion ? Des bombes qui pètent en série ? Des ponts qui sautent ? Des casernes qui volent en éclats ? Impossible ! Y a un problème ! Y a une énigme. Il a dû se passer quelque chose de bizarre pendant mon vol Paris-Alger. Un phénomène extraordinaire, surnaturel, paranormal. Je pencherai pour l'accident temporel. Une sorte de télescopage des dimensions espace et temps. Peut-être la météo qui était chargée d'électricité dès le décollage. Et comme dans les romans de science-fiction, j'ai dû être pris dans un tourbillon spatio-temporel qui m'a fait revenir avant 1999. Une erreur d'aiguillage. Je ne vois pas d'autre explication. En apparence, je suis en 2007, à Alger, de retour après une rencontre d'auteurs maghrébins à Paris. En apparence seulement. Mais en fait, je suis en plein dans l'année 1994, dans un Alger où ça pète de partout, où les alertes à la bombe font sauter les standards téléphoniques de la DGSN et où il faut se méfier du voisin et ne pas emprunter le même itinéraire deux jours de suite. Personne n'arrivera à me convaincre du contraire. Pour la simple, bonne et patriote raison qu'il ne peut y avoir un tel raffut, un ramdam aussi énorme et une telle poudrière dans l'Algérie de la réconciliation nationale, dans l'Algérie de la paix retrouvée de Tam à Alger, de Maghnia à El Tarf, dans l'Algérie capitale de la culture arabe. C'est mathématiquement impossible. Quand je dis «mathématiquement», je pense aux chiffres donnés par nos respectables responsables, aux statistiques récentes qu'ils ont eu la gentillesse de nous communiquer sur l'état des maquis et des groupes armés. Pour toutes ces raisons objectives, je ne peux expliquer cette série d'attentats et de plasticages que par un accident dans l'axe du temps dont j'aurais été victime. Je ne vois qu'une seule solution pour me sortir de cette galère. Fermer les yeux, me répéter sans arrêt «non ! Tu n'es pas en 2007, tu as été accidentellement replongé en 2004 ! ». Quand je rouvrirai les yeux, j'en suis sûr, tout rentrera dans l'ordre, et je vérifierai par moi-même que je suis bien en plein 2004. Allez Hakim ! Ouvre les yeux et rassure-toi. J'ouvre les yeux et sur quoi je tombe ? «Procès Khalifa, 5e semaine». Mince alors ! Mais en 1994, y avait pas encore l'affaire Khalifa, non ? Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.